

Helvetia DX Contest

Toujours le dernier week-end d'avril

du samedi 13H00 UTC au Dimanche 12H59 UTC

1. Dispositions pour tous les concours OC

1.1 - Catégorie stations mono-opérateur

Durant toute la durée du concours le participant doit exécuter toutes les opérations lui-même (desservance de la station, déroulement des liaisons, tenue du log, surveillance de la bande, contrôle des liaisons à double).

Le recours à l'aide de tiers est admis pour la construction et le démontage de la station, la desservance de la génératrice de courant, le contrôle des liaisons à double après le concours et l'établissement du rapport.

1.2 - Catégorie stations multi-opérateurs

Nombre d'opérateurs illimité. Il ne peut être utilisé qu'un seul indicatif, Les opérateurs ne doivent pas être classés dans aucune autre catégorie.

Des QSO avec des membres de sa propre équipe ne comptent pas.

1.3 - Emplacement

L'emplacement doit se trouver en Suisse, à part celui des stations appelantes lors du contest Helvetia; il ne doit pas être changé durant tout le concours.

C'est l'emplacement de l'antenne qui compte comme emplacement.

1.4 - Indicatif

Durant la participation au Field Day ou au National Mountain Day, l'adjonction /p doit être placée après l'indicatif.

1.5 - Indicatif et échange des groupes de contrôle

La contre-station doit travailler sur la même bande.

Les liaisons examinées lors du contrôle croisé ne sont pas valables lorsque l'indicatif de la contre-station est incomplet ou faux, et de même en ce qui concerne le groupe de contrôle.

1.6- Liaisons à double

La même station, indépendamment de son emplacement, ne compte qu'une fois par bande. Les liaisons à double peuvent être laissées dans le log, mais doivent être signalées comme telles et elles ne sont pas évaluées.

1.7 Amateurs de réception

Les amateurs de réception suisses peuvent prendre part à tous les concours, les stations étrangères seulement au contest Helvetia. Les règlements applicables sont les mêmes.

Il faut écouter les liaisons du concours, et noter l'heure (UTC), l'indicatif de la station entendue, la bande de fréquences, le mode d'émission, le groupe de contrôle envoyé et l'indicatif de la contre-station. Sur cinq liaisons entendues consécutivement il ne doit y avoir qu'une fois le même indicatif.

1.8 - Equipement de station

Il ne peut y avoir qu'un seul signal sur l'air à la fois. Emetteurs et récepteurs doivent être installés au même emplacement. L'utilisation du cluster DX est autorisée.

1.9 - Log

1.9.1. Feuilles de log

Il faut une feuille de log pour chaque bande de fréquences, remplie d'un seul côté. Les feuilles doivent comporter les colonnes suivantes :

1. Date
2. Heure (UTC)
3. Indicatif de la contre-station
4. Mode d'émission

5. Groupe de contrôle envoyé
6. Groupe de contrôle reçu
7. Nombre de points obtenus pour la liaison
8. Multiplicateurs (défini par l'indicatif du pays ou l'abréviation du canton)

En tête de chaque page de log il faut inscrire l'indicatif du participant et la bande de fréquences. Les feuilles de logs doivent être complétées proprement, les liaisons dont la lecture est ambiguë seront radiées par l'évaluateur.

1.9.2. Logs électroniques

A partir de 100 QSO les logs électroniques sont obligatoires.

Ils doivent être rédigés d'un seul tenant, en ordre chronologique, et sans les séparations par bandes.

Les logs doivent être envoyés à contest@uska.ch sous forme de données. Le log est considéré comme accepté lorsque l'évaluateur envoie la confirmation de réception. Les formats Cabrillo et DARC-STF sont acceptés. L'indicatif des stations mono-opérateur doit se trouver dans la „Soapbox“ pour le format DARC-STF, et dans SOAPBOX ou OFF-TIME pour le format Cabrillo.

Le nom du fichier des données contient l'indicatif du participant, par ex.

HB9A.STF, HB9A.CBR, HB9A.ALL ou HB9A.LOG

Par l'envoi d'un log électronique le participant affirme aussi qu'il a bien respecté le règlement du concours et les prescriptions sur les concessions.

Une déclaration écrite n'est de ce fait pas nécessaire.

1.10 Rapports

Les feuilles de log, groupées avec la feuille de décompte dûment complétée,

doivent être adressées dans les 15 jours au plus tard (date du timbre postal) au TM OC de l'USKA.

Pour les logs électroniques c'est la date d'arrivée chez contest@uska.ch qui compte.

On peut utiliser des pages normales du cahier de log USKA. La feuille de décompte obligatoire pour les envois papier peut être demandée au TM OC contre une enveloppe affranchie avec adresse, ou aussi être téléchargée depuis le site web de l'USKA.

1.11 Diplômes, prix

Les trois meilleurs classés de chaque catégorie reçoivent un diplôme par voie électronique.

Les premières stations classées de chaque catégorie reçoivent selon possibilités un prix .

Pour les participants étrangers au H26, voir chiffre 2.9.

1.12 Disqualification

Des infractions aux prescriptions sur les concessions ou au règlement du concours, un comportement anti-sportif ou une mauvaise qualité constante des émissions

entraînent la disqualification du participant.

Dans les cas de peu de gravité un avertissement est prononcé.

Le TM OC peut contrôler sans préavis les stations des concours. Les contrôles peuvent être délégués aux membres du comité.

1.13 Jury

Le TM manager prend sa décision après avoir pris connaissance des mises en garde faites au participant.

Un jury composé de trois membres du comité de l'USKA décide, sur la base des constatations de l'évaluateur et si nécessaire selon sa propre enquête ainsi qu'après avoir entendu les parties, du non classement ou de la disqualification d'un participant. Les décisions du jury sont sans appel.

La version allemande fait foi pour l'interprétation de ce règlement.

2. Contest Helvetia

Le contest Helvetia fait l'objet d'une publication destinée aux radioamateurs et amateurs de réception en Suisse et à l'étranger. En plus des dispositions particulières pour ce concours, les dispositions du chapitre 1 sont aussi applicables (Dispositions pour tous les concours OC).

2.1 - Dates et heures

Dernier week-end entier en avril, du samedi 1300 UTC au dimanche 1259 UTC.

2.2 Objectif du concours

Tous les participants en Suisse établissent des liaisons avec des stations en Suisse et à l'étranger.

Les participants de l'étranger établissent des liaisons avec des stations en Suisse.

2.3 Catégories

2.3.1. Participants en Suisse

- ☞ Stations mono-opérateur CW
- ☞ Stations mono-opérateurs SSB
- ☞ Stations mono-opérateurs CW + SSB
- ☞ Stations mono-opérateurs QRP CW (puissance de sortie max 5 W) et SSB (puissance de sortie max 10 W).
- ☞ Stations mono-opérateurs numériques (PSK31 + RTTY)
- ☞ Stations multi-opérateurs CW
- ☞ Stations multi-opérateurs SSB
- ☞ Stations multi-opérateurs CW + SSB
- ☞ Stations multi-opérateurs numériques (PSK31 + RTTY)
- ☞ Amateurs de réception

2.3.2. Participants à l'étranger

- ☞ Stations mono-opérateurs CW + SSB
- ☞ Stations mono-opérateur QRP CW + SSB
- ☞ Stations mono-opérateurs numériques (PSK31 + RTTY)
- ☞ Stations multi-opérateurs CW + SSB
- ☞ Stations multi-opérateurs numériques (PSK31 + RTTY)
- ☞ Amateurs de réception

2.4 Bandes de fréquences

1.8, 3.5, 7, 14, 21, 28 MHz.

Les liaisons doivent être établies dans les segments de bandes suivants :

| CW | SSB | Digital |
|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| 1810 - 1838 Khz | 1840 - 2000 Khz | 1838 - 1843 Khz |
| 3500 - 3560 Khz | 3600 - 3650 ; 3700 - 3800 Khz | 3580 - 3620 Khz |

| | | |
|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| 7000 – 7035 Khz | 7060 – 7100 ; 7130 – 7200 Khz | 7040 – 7050 Khz |
| 14000 – 14060 Khz | 14125 – 14300 Khz | 14070 – 14112 Khz |
| 21000 – 21125 Khz | 21200 – 21350 Khz | 21080 – 21120 Khz |
| 28000 – 28120 Khz | 28300 – 29000 Khz | 28050 – 28150 Khz |

2.5 Groupes de contrôle

Le groupe de contrôle à échanger à chaque liaison se compose du rapport (RS ou RST) et du numéro de liaison comportant au minimum 3 chiffres. Les stations suisses ajoutent l'abréviation du canton de leur emplacement (par ex. 58 001 FR, 589 001 GE).

Les QSO avec un groupe de contrôle incomplet, avec un numéro de liaison manquant ou faux, seront biffés.

2.6 Évaluation des liaisons, multiplicateurs

2.6.1. Participants en Suisse

| | |
|---|----------|
| Liaison avec une station européenne : | 1 point |
| Liaisons avec une station extra-européenne : | 3 points |
| Multiplicateurs par canton et entité DXCC (Suisse incluse), par bande de fréquences : | 1 point |

2.6.2. Participants à l'étranger

| | |
|--|----------|
| Liaison avec une station suisse : | 3 points |
| Multiplicateurs : Canton par bande de fréquences : | 1 point |

2.6.3. Amateurs de réception

| | |
|---|----------|
| Liaison entendue : | 3 points |
| Multiplicateurs : voir chiffre 2.6.1 respectivement 2.6.2 : | 1 point |

2.7 Résultat global

Somme des points des liaisons, multipliée par la somme des multiplicateurs.

2.8 Temps de repos pour stations mono-opérateur

Les stations mono-opérateur doivent observer un temps de repos de six heures au minimum, qui peut comprendre un maximum de deux périodes de durée libre. Le début et la fin du temps de repos doit être indiqué sur la feuille de décompte. Des temps de repos supplémentaire peuvent être introduits librement.

2.9 Diplômes. Prix étranger

Le classement des participants de l'étranger est réparti par entités DXCC, et districts d'indicatifs pour les USA et le Canada, la catégorie multi-opérateurs étant spécialement mises en évidence. L'indicatif de district pour les USA correspond à l'État dans lequel se trouve la station. Les stations classées les premières dans chaque pays ou district d'indicatifs aux USA et Canada reçoivent un diplôme par voie électronique.

(Source : pages Internet de l'USKA)